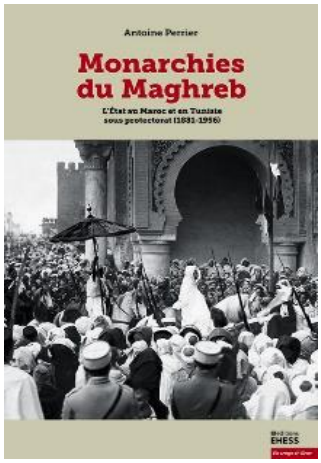


Antoine Perrier.- ***Monarchies du Maghreb. L'État au Maroc et en Tunisie sous protectorat (1881-1956)*** **(Paris: éditions de l'EHESS, 2023), 379 p.**

Cet ouvrage d'Antoine Perrier, issu de sa thèse de doctorat soutenue en 2019 à Sciences-Po, s'attache à nuancer la vision politiste de la période du Protectorat en Tunisie (1881-1956) et au Maroc (1912-1956), en déconstruisant l'idée largement répandue d'une toute puissance coloniale, porteuse de civilisation et progrès, pour laquelle les régimes politiques en place, faibles et hors de l'histoire, n'ont servi que de faire valoir.

En effet, les protectorats en Tunisie et au Maroc se définissent d'abord par la présence d'une double administration, française et locale. Mais en contrepoint de l'imaginaire diffus sur le sujet, l'ouvrage relativise l'idée d'une omnipotence de l'État colonial face à une administration locale embryonnaire, fragile ou encore domestiquée. Ainsi, l'auteur souhaite réformer le regard porté sur cette période de l'histoire coloniale et élargir notre compréhension de la genèse des États modernes marocain et tunisien. Il invite le lecteur à reconsidérer l'originalité du protectorat comme système politique dual et à ne pas mésestimer le rôle des institutions monarchiques face à la tutelle coloniale. Pour ce faire, il mobilise une importante documentation issue notamment des archives des deux pays, administratives, mais aussi privées telles que celles des familles Sbihi à Rabat et Zaouche à Tunis, ainsi que les archives diplomatiques de Nantes et d'Aix-en-Provence. A ce sujet, la maitrise de la langue arabe de l'auteur ouvre de très riches perspectives à la réflexion engagée qui ne peuvent qu'être prometteuses pour de futures études sur les pistes engagées dans cet ouvrage.

Si d'habitude, l'échelle d'analyse d'une thèse de doctorat en histoire concerne une catégorie, un corps de métier, un lieu, une période ou une institution, l'ambition de l'auteur peut sembler démesurée : étudier deux appareils d'État sur plus de 70 ans, qui plus est dans un contexte colonial, semble en effet une entreprise périlleuse. Or, dès le départ, le cadre de la réflexion est clairement défini: offrir un contre-discours, et par là même de nouvelles perspectives d'analyse, en parcourant la chronologie classique du Protectorat. Cette mise en perspective différente des périodes historiques des deux protectorats permet de renouveler les réflexions sur les notions de colonisation et d'État moderne, et surtout de relativiser le discours officialisé, ou en tous les cas vulgarisé politiquement, sur cette période.

En effet, ce qui peut sembler évident l'est moins dès lors que les questions suivantes sont posées : comment comprendre le fonctionnement de la cohabitation entre l'administration nouvelle de la puissance coloniale (qui gère l'ordre colonial, les finances et l'économie) et l'administration ancienne (qui perdure et gère la vie religieuse, la police et la justice des sujets) ? Comment expliquer que des systèmes très comparables aient pu aboutir à leur indépendance à des solutions radicalement opposées avec la monarchie pour le Maroc, qui reconquiert son autorité, et la république en Tunisie qui abolit la monarchie? Comment expliquer la personnalisation du pouvoir colonial marocain, au travers de la figure de Lyautey, et l'absence de phénomène similaire dans le cas tunisien? Comment expliquer la genèse des systèmes de droit post-protectorat et leur double régime empruntant à la fois au droit positif français et à la loi d'inspiration religieuse ? Ainsi, Antoine Perrier invite le lecteur à comprendre le protectorat « comme un ensemble de solutions pragmatiques à la cohabitation de deux États, une négociation serrée entre deux administrations prises dans un rapport de force certes inégal, mais qui ne se résume pas à une simple relation de domination » (p. 16).

La recherche se focalise donc sur les administrations du beylik tunisien et du makhzen marocain, leur relation avec le pouvoir colonial français, le droit public de ces monarchies, ainsi que les acteurs de ces systèmes qui ont continué à exercer des fonctions traditionnelles, certes revisitées et en évolution, générant à la fois des espoirs de modernisation de l'État mais aussi des désillusions, notamment face aux inégalités de traitement. Non seulement ces monarchies perdurent ainsi durant toute la durée du protectorat, mais c'est tout un système institutionnel complexe qui se maintient avec elles.

Pour saisir les évolutions de ces deux protectorats de leur création à leur disparition, l'auteur propose un découpage chronologique en trois grandes périodes : une première, "Cohabiter," qui va des dates de signatures des traités de protectorat (1881, 1883, 1912) à la fin de la Première Guerre mondiale ; une seconde, "Réformer," qui couvre la période de l'entre-deux-guerres ; et une troisième, "Triompher," qui va de 1940 à la fin des protectorats en 1956.

Avant la relecture de l'histoire à travers le nouveau prisme, une contextualisation des conditions d'irruption du protectorat dans les deux pays est faite. La logique derrière le choix de cette forme d'interventionnisme est soigneusement expliquée: il s'agissait de rationaliser le colonialisme en faisant cohabiter les deux puissances, interne et externe, dans une perspective d'optimisation de l'intervention coloniale.

Dans la première partie, l'auteur fait une synthèse de la littérature sur les réformes des États marocains et tunisiens au XIX^{ème} siècle, avant de

rappeler la formation juridique des protectorats et leur idée centrale. Au-delà de certaines règles, la notion de protectorat reste souple et varie en fonction des rapports de force et des intérêts des acteurs en place. Au Maroc, le makhzen a été traité en casi alter ego, tout en renforçant la séparation entre les populations européennes et indigènes, y compris à travers des inégalités de traitement des fonctionnaires français et marocains. Directement lié au makhzen et à sa source de légitimation religieuse, une autre particularité marocaine repose sur l'importance des habous, indépendants administrativement, qui prennent en charge les nécessiteux et certaines missions d'intérêt collectif tels que l'adduction d'eau dans les cités ou l'éducation jusqu'à un certain degré. En Tunisie, l'administration a été plus centralisée, notamment autour de l'université, alors qu'à l'inverse, les habous ont été affaiblis aussi bien en termes de champ d'action qu'en termes de financements.

L'administration coloniale se met en place par l'importation de fonctionnaires venus de métropole. Pour rendre plus attractives les carrières coloniales, des avantages considérables sont octroyés aux fonctionnaires, ce qui créé de fait une inégalité de traitement avec les autres agents maghrébins. La volonté de marquer les différences entre les deux administrations étant plus forte au Maroc, les discriminations sont également plus fortes dans ce pays. La notion de service public à la française n'est pas introduite dans l'administration locale de cette période. D'ailleurs, au Maroc, la fonction publique locale est en partie autonome, car les services publics sont financés par les habous. Les agents tunisiens et marocains continuent à assurer les services publics pour "recenser, marier, protéger, surveiller, nourrir ou secourir" (101). Or, si le budget global est aux mains des autorités françaises, la cour du souverain reste un espace politique.

L'image d'États à la fois despotiques et faibles, livrant de larges pans de territoires à une relative anarchie, a longtemps prévalu, de même que celle de caïds corrompus. Pourtant, au Maroc, le rôle de ces acteurs se voit renforcé, laissant supposer leur relative efficacité dans leur mission et un ancrage social certain. En Tunisie, le statut des caïds et de leurs auxiliaires subalternes tend, en apparence et de manière contrastée, à se rapprocher de celui des fonctionnaires, mais leur mode de désignation et leur fonctionnement témoignent de la permanence des anciennes structures.

La deuxième partie illustre une période de troubles des années 1920 aux années 1940. Les protectorats connaissent leurs premières crises politiques et économiques d'envergure, avec les contestations nationalistes, qui reprennent sous de nouvelles formes, et la crise financière des années 1930. En réaction, des réformes de l'État sont suggérées par les acteurs politiques marocains et tunisiens qui se heurtent cependant au refus de la

Résidence générale de les financer, prise en étau entre les pressions des monarchies, de la métropole et de leurs administrations. Dans la seconde moitié des années 1920, le conseil d'État français transfère plus de pouvoir législatif aux Résidents. Mais même si le statut de résident général, dans la jurisprudence du Conseil d'État, évolue doucement, il demeure marqué d'une ambivalence, à la fois haut fonctionnaire français, représentant de la France, et haut fonctionnaire local, relevant d'une autorité étrangère à la France. Globalement, les réformes des administrations sont des échecs et les différents acteurs en présence évoluent dans des dynamiques à la fois parallèles et différentes, oscillant entre imitation de la modernité administrative française et maintien des traditions, incarnées notamment par la langue et les makhzens.

Après la deuxième guerre mondiale, le renforcement de la coalition de mécontentements des élites, y compris les monarques, fait prendre un nouveau tournant aux revendications des peuples et ce même si le sultan marocain est considéré comme un partenaire indispensable aux intérêts français au Maroc, et la monarchie beylicale tunisienne est perçue comme surannée. La puissance coloniale rencontre des difficultés liées à sa volonté de faire du monarque un souverain absolu et son seul interlocuteur. Au Maroc, la résistance de ce dernier, en la personne de Sidi Mohammed ben Youssef, futur Mohammed V, conduit à sa déposition en 1953. Sa déchéance fait dès lors de ce dernier le symbole de la résistance à la domination coloniale. Inversement, en Tunisie, si les autorités coloniales cherchent aussi à faire du bey un monarque absolu, elles contribuent à le délégitimer en le faisant ostensiblement dépendre de la volonté de la France. La situation conduit dès lors à faire des ministères les principaux acteurs de la lutte anticoloniale. Dans les deux pays, les dissensions s'amplifient, opposant à l'administration française, une administration religieuse (et royale) au Maroc, et une administration plus sécularisée, fonctionnarisée et ne bénéficiant plus des ressources des habous en Tunisie.

Aborder de manière fine l'émergence de la figure du fonctionnaire salarié et la croissance de l'administration est une tentative audacieuse d'aborder cette longue période différemment. Cet ouvrage offre ainsi un nouvel éclairage sur la genèse des États marocain et tunisien à l'aune du protectorat. Il met en lumière la complexité institutionnelle des monarchies du Maghreb, à l'opposé du récit d'une domination ou une hybridation coloniale. Au contraire, le makhzen marocain et le beylik tunisien ont su maintenir un courant réformateur hérité du XIX^{ème} siècle et sont restés, tout autant que le gouvernement colonial, acteurs du changement social. Ils ont su opposer à la domination française une résistance parfois efficace, devenant tour à tour instrument et adversaire de la colonisation.

En scrutant les rouages d'États, ce livre interroge nos catégories politiques et invite à saisir la notion d'État selon une grille de lecture élargie, au-delà de l'administration apparente et des institutions publiques. Il apporte ainsi un éclairage novateur, car décentré, sur les monarchies du Maghreb tant du point de vue de leur complexité institutionnelle que de la difficulté à saisir leur fonctionnement en raison de notre propension à projeter sur la réalité un absolutisme qui n'a probablement jamais existé sous la forme fantasmée portée par la vision orientaliste.

Samira Mizbar
Socio-économiste,
Rabat, Maroc